

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dernière mise à jour : 30 septembre 2025

ARTICLE 1. DÉSIGNATION

Les présentes Conditions Générales de vente et de prestations de services (ci-après dénommée les « CGV ») constituent, conformément à l'article L. 441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Frédérique Assael Communication (ci-après dénommée « la Prestataire »), membre de Coopetic Scop dont le siège social est situé au 7 rue de Palestro, 1er étage 75002 PARIS. Frédérique Assael Communication développe et dispense des prestations de conseils et accompagnements, à Grenoble et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Prestataire fournit au client (ci-après désigné le « Client ») qui lui en fait la demande, les services qui seront désignés ci-après. Elles s'appliquent à toutes les prestations d'accompagnement proposées par la Prestataire et sont systématiquement remises au Client.

ARTICLE 2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande et figurent également sur le site internet www.frederiqueassael.fr (ci-après dénommé le « Site Internet »).

Toute commande d'accompagnement auprès de la Prestataire implique l'acceptation sans réserve du Client des présentes CGV. Ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions particulières qui pourraient figurer aux termes du devis validé par le Client.

Les renseignements et tarifs figurant sur le Site Internet de la Prestataire ainsi que sur ses prospectus ou plaquettes publicitaires sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.frederiqueassael.fr porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

ARTICLE 3. TARIFS ET CONTENU DE LA PRESTATION

Les tarifs indiqués sur le Site Internet et dans les présentes CGV s'adressent aux clients particuliers et entreprises/collectivités. Ces tarifs sont fermes et non

négociables.

Les tarifs s'entendent sur la base d'une prestation effectuée à distance, par téléphone ou un outil de visioconférence, ou encore en présentiel (hors frais de déplacement).

• L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL / FORMATION COM' DES GRAND.E.S

Progressez pas à pas vers l'autonomie pour une communication professionnelle, efficace et pertinente, mais surtout adaptée à votre réalité d'indépendant.e, de TPE.

10h de conseils, audit de votre communication web, plan de communication, calendrier éditorial, suivi en visio, fil de discussion privé pendant toute la durée de l'accompagnement, boîte à outils.

- à partir de 2400€

- Durée : 12 semaines et plus

- En visio sur Google Meet ou Jitsi Meet

- Un espace de suivi du programme est mis à disposition du Client durant toute la durée du programme et réutilisable à vie.

- Un fil de discussion ouvert 5 jours sur 7 permet d'échanger rapidement sur des questions qui ne peuvent pas attendre la séance suivante. Les modalités d'accès à ce fil de discussion sont envoyées à l'issue de la première séance du programme.

Durant le processus d'accompagnement, et du fait de l'objectif de travail défini et retenu par les parties, il pourra être prévu des séances supplémentaires. Celles-ci feront alors l'objet d'un nouveau devis.

• LA SÉANCE STRATÉGIQUE / LA MATINÉE CONSEILS

Boostez votre stratégie de communication et votre énergie ! Un tête-à-tête dédié à 100% à votre joli projet, pour faire le point sur votre stratégie : objectifs, cibles, valeurs et moyens, guider vos premiers pas de communicant en ligne, répondre à une question précise qui empêche votre communication d'avancer, ...

- 600 € ht / 648 € ttc

- Durée : 3 heures

- En visio sur Google Meet ou Jitsi Meet ou en présentiel sur Grenoble – Alpes (moyennant des frais de déplacement en supplément)

• LE RENDEZ-VOUS EXPRESS / LE RDV FLASH

Faites de la place à votre communication ! Un accompagnement express pour les freelances qui n'arrivent pas à publier régulièrement. Ensemble, on crée une organisation réaliste pour intégrer la communication dans votre emploi du temps. Rendez-vous en visio, support de préparation fourni, et plan d'action personnalisé sous 48h.

Objectif : vous aider à communiquer chaque semaine avec plus de sérénité.

- 250 € ht / 300 € ttc

- Durée : 1 heure

- En visio sur Google Meet ou Jitsi Meet.

Les séances sont programmées les jours ouvrés entre 9h et 17h.

Toute prestation non comprise dans le cadre des forfaits précités fera l'objet d'une facturation séparée.

ARTICLE 4. RÈGLEMENT

Le règlement s'effectue sous forme de virement bancaire sur le RIB communiqué par la Prestataire.

Chaque règlement donnera lieu à une facturation. La facture sera transmise par e-mail sous format PDF, dans un délai de 48h après encaissement.

Aucune séance ne sera effectuée sans règlement préalable.

Toute séance non décommandée 48h à l'avance est due.

Tout retard de paiement à compter du 31^e jour de décalage par rapport à l'émission de facture donnera lieu à des pénalités de retard calculées suivant les règles légales en vigueur. Le taux des pénalités de retard de paiement ne peut être inférieur à 1,5 fois le taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 7 points (code du commerce article L 441-6, alinéa 3 modifié). A titre indicatif, le taux de référence de la BCE était de 3,79 % au 09/02/2009 (décret 2009-138).

Le paiement des ateliers et des séances flash individuelles est dû avant la date du rendez-vous mentionnée dans le devis.

Le paiement de l'accompagnement individuel nécessite un acompte de 50% de la somme totale. Un règlement en 3 fois peut aussi être proposé.

En cas d'arrêt du programme d'accompagnement avant l'issue prévue initialement, la demande doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties. Une séance de clôture sera réalisée pour acter la fin de l'accompagnement. Cette séance sera comprise dans le programme effectivement réalisé. Les services de suivi du programme et de fil de discussion seront interrompus à l'issue du rendez-vous de clôture.

En cas de désistement du Client après la signature du présent contrat, ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité ni remboursement de l'acompte de 50% ou du premier règlement. Il restera en outre redevable de la totalité des sommes pour laquelle il s'est engagé si les 3 premières séances du programme ont été entièrement réalisées.

Si la demande d'arrêt du programme intervient avant la fin

du 1er mois du programme, le solde de facturation ne sera pas exigible par l'accompagnante.

ARTICLE 5. CONDITIONS DE RÉTRACTATION, ANNULATION, REPORT

En vertu de l'article L121-16 du Code de la consommation, le Client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date d'achat de la prestation. Dans ce cadre la Prestataire procédera au remboursement du Client.

Le Client souhaitant se rétracter en informe la Prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du Client. Le délai de quatorze jours sera apprécié par rapport à la date de présentation de la lettre recommandée. Aucun autre moyen d'information ne sera considéré comme valable.

Tout devis signé engage le Client dans la durée définie par le contrat et dans le paiement total de la prestation.

Est tolérée uniquement l'annulation pour cas de force majeure, présentant les caractéristiques décrites à l'article 1218 du Code Civil ou résultant de toute décision d'une autorité administrative, dont notamment les préfectures et préfecture de police.

Une modification du devis pourra néanmoins être négociée entre les parties, sous réserve que l'intégralité des prestations réalisées et en cours soient dûment réglées par le Client. Toute modification de la commande ultérieure à la signature devra faire l'objet d'un accord écrit et de la signature d'un avenant au devis initial.

En cas d'absence aux entretiens, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue et justifiée par écrit (justificatifs, attestations, certificats médicaux...), le Client sera redevable de l'intégralité du montant de l'accompagnement.

En cas de renoncement par la Prestataire à l'exécution du présent contrat ou en cas de réalisation partielle, la Prestataire s'engage au versement des sommes trop perçues.

Le Client s'engage à respecter les heures et les dates de rendez-vous. En cas d'impossibilité d'être présent sur l'une des séances programmées, il est impératif de prévenir la Prestataire au moins 48 h à l'avance.

Dans le cas contraire, sauf cas de force majeure, la séance sera comptée comme réalisée pour le programme. La prestataire s'engage de son côté au même respect de cette règle.

Cependant du fait des obligations professionnelles et personnelles tant du Client que de la Prestataire, les séances pourront être décalées si besoin, sans toutefois excéder 2 semaines.

ARTICLE 6. RÉSILIATION

Si l'une des parties n'exécute pas ses obligations, chacune d'entre elles pourra mettre l'autre en demeure de respecter

ses engagements. Dans l'hypothèse où la lettre de mise en demeure resterait infructueuse, la prestation achetée par le Client serait résolue de plein droit dans le délai de 60 jours suivant la réception de la lettre et ce, sans préjudice de tous dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

Si la Prestataire estime ne pas pouvoir accompagner le Client, elle pourra à tout moment mettre un terme à la prestation, unilatéralement, par mail ou verbalement lors d'une séance. La Prestataire reversera au Client un montant équivalent à la somme forfaitaire ou horaire dont seront déduits la ou les séances effectuées.

ARTICLE 7. ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE & DÉONTOLOGIE

Dans le cadre des prestations proposées, la Prestataire s'engage à mener à bien les tâches précisées dans les descriptifs des forfaits détaillés sur le Site Internet et dans les présentes CGV.

La Prestataire s'engage à aider son Client à optimiser ses capacités et ses ressources, dans le respect de sa demande. La Prestataire l'accompagne dans la mise en œuvre de moyens efficaces pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

La compétence professionnelle de la Prestataire est assurée par ses expériences professionnelles et formation dans le domaine de l'accompagnement et de la communication.

La Prestataire s'assure que son intervention sert l'intérêt de son client et veille à agir avec un haut niveau d'intégrité pendant toute la durée de la relation d'accompagnement. Si le Client requiert une expertise autre que celle possédée par la Prestataire, celle-ci le réfèrera à une autre personne ou l'invitera à s'adresser à un autre professionnel.

Si au cours de l'accompagnement la Prestataire constate que d'importantes divergences ne lui permettent pas de continuer avec son Client selon les termes des présentes CGV, elle y mettra fin en expliquant clairement les raisons de sa décision. Dans la mesure du possible, il veillera à proposer d'autres options au Client.

ARTICLE 8. ENGAGEMENTS DU CLIENT

Le Client s'engage à travailler avec la Prestataire dans le respect de sa profession et de sa personne.

Un travail personnel du Client sera nécessaire entre les séances d'accompagnement, afin d'atteindre ses objectifs. Le Client atteste du caractère volontaire de sa démarche. Il s'engage à fournir toute information utile à une réalisation efficace de la prestation choisie. A l'issue de la prestation, le Client s'engage à apporter son témoignage qui pourra être utilisé à des fins marketing par la Prestataire, sur son Site Internet ou les réseaux sociaux qui en dépendent.

ARTICLE 9. RESPONSABILITÉ

Dans le cadre des prestations d'accompagnement, le Client garde toute la responsabilité des décisions prises et des actions réalisées.

La Prestataire est responsable de la mise en place des moyens nécessaires à la réalisation des prestations, définis dans les devis et présentes CGV. Elle s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour se conformer à la prestation achetée par le Client, sous réserve d'impossibilité technique.

La responsabilité de la Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'indisponibilité, qu'elle soit temporaire ou permanente, du Site Internet et de l'espace d'accompagnement, et ce, bien qu'elle mette en œuvre tous ses moyens afin d'assurer le bon fonctionnement continu du service.

En cas de faute avérée de la Prestataire dans le cadre de la réalisation de l'accompagnement, la responsabilité de la Prestataire, toute cause de dommages confondus (à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial), sera expressément limitée au montant payé par le Client à la Prestataire au titre de l'accompagnement concerné.

ARTICLE 10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents remis, utilisés ou mis à disposition via l'espace en ligne ou par email au cours de l'accompagnement constituent des œuvres originales et, à ce titre, sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Toute reproduction, représentation, adaptation, traduction, transformation partielle ou intégrale, transfert sur un autre site, diffusion, publication, modification totale ou partielle de tout élément créé et délivré par la Prestataire est interdite. En conséquence, le Client s'interdit de transmettre, diffuser et d'exploiter tout ou partie de ces documents. Ils ne peuvent en aucun cas être revendus ou mis à la disposition du public ou d'un tiers sous quelque forme que ce soit, y compris électronique.

ARTICLE 11. CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble des informations transmises entre la Prestataire et le Client est couvert par une obligation de confidentialité.

ARTICLE 12. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel communiquées par le Client à la Prestataire sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant qu'il peut exercer en contactant la Prestataire dont les coordonnées sont indiquées dans les présentes CGV.

ARTICLE 13. DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la Prestataire et le Client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

Le Client peut également recourir au Médiateur de la consommation.

À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de GRENOBLE.

ARTICLE 14. ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.

Si une des dispositions des présentes CGV était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites CGV qui demeureront en vigueur entre la Prestataire et le Client.